



## Vente lot Propriété a 2, Documents obligatoires.

-----  
Par Noodle

Bonjour,  
je fais partie d'une copropriété à 2 propriétaires où je suis majoritaire. Si l'autre copropriétaire décide de vendre, est il d'ores et déjà obligé de fournir à son acheteur le DPE et le DTG de la copropriété ou bien , comme pour le PPT, cela n'est obligatoire qu'a partir de Janvier 2015. Merci

-----  
Par AGeorges

Bonjour Noodle,

Les règles sont là :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10798]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10798  
[/url]

(cliquez sur "logement en copropriété")